

Chapitre 03 : Analyse de l'équilibre budgétaire en Algérie

Dans ce chapitre, on va essayer de prendre en charge la mise en œuvre de l'équilibre budgétaire dans les finances publiques algériennes. Il est question de mettre en avant les efforts que l'État algérien a déployés pour consacrer ce principe.

Dans ce cas, on va aborder trois sections, la première section va consacrer pour la présentation du ministère des Finances étant notre organisme d'accueil, ainsi que la direction générale du Trésor au niveau du ministère, qui est le lieu idéal pour traiter ce thème. La deuxième section, on va présenter en détail l'évolution de l'équilibre budgétaire en Algérie durant une période de 20 ans, et enfin comme troisième section on va traiter la situation du fond de régulation des recettes durant les années 2000-2016 étant un mode de financement du déficit de trésor et de la dette publique.

Section 01 : Présentation du lieu de stage -Ministère des Finances-

Le Ministère des Finances est une institution qui joue un rôle très important dans l'économie nationale, il est composé de plusieurs directions générales liées aux domaines des ressources humaines, du domaine national, de la comptabilité, du trésor, des impôts, etc. cette composition est prévue dans le Décret exécutif n° 07-364 du 18 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 28 novembre 2007 portant organisation de l'administration centrale du ministère des Finances, J.O.R.A.D.P n° 75.

1.1 Historique du ministère des Finances :

Depuis l'indépendance du pays, le ministère des Finances a subi de profonds changements qu'il est possible de relier dans cette rétrospective ¹ :

- **Avril 1962**, à la signature des accords d'Evian, un gouvernement provisoire est institué. Ce gouvernement se substitue au gouvernement général en place. Au sein de ses exécutifs est prévue une direction des affaires financières entièrement algérienne.
- **Septembre 1962** par décret était nommé le Premier ministre des Finances, d'où le nom actuel du nouveau siège des Finances.
- **Avril 1963**, le Ministère des Finances a été doté de sa première organisation comprenant : des directions, des sous-directions et des services.
- **Septembre 1963**, création d'un ministère des Finances et de l'économie, regroupant les attributions des ministres de l'Industrie et de l'Énergie, la direction générale du plan et des études économiques, le commissariat à la formation professionnelle et la formation des cadres, en plus de celles du ministère des Finances.
- **Juillet 1970**, par ordonnance portant constitution du nouveau gouvernement, le Ministère des Finances et du Plan est éclaté en deux départements ministériels : ministère des Finances et le Secrétariat d'État ou plan qui deviendra plus tard en 1980, ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire.
- **Juin 1990**, création du ministère de l'Économie, regroupant : les finances, le commerce et la petite et moyenne entreprise (PME).

¹ www.mf.gov.dz. Consulté le 01/03/2018 à 23 :15.

- **Avril 1994**, suppression du ministère de l'Économie pour revenir à l'ancienne organisation d'avant juin 1990 à savoir : ministère des Finances, ministère du Commerce et ministère de la petite et moyenne Entreprise.

1.2 Missions et attributions du ministère des Finances :

Conformément au décret exécutif n°95-54 du 15 février 1995, le ministre des Finances propose les éléments de la politique nationale en matière financière et en assure la mise en œuvre, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le décret exécutif n°95-54 fixant les attributions du ministre des Finances, stipule que le ministre des Finances exerce ses attributions dans les domaines ci-après¹ :

- Les finances publiques : (la fiscalité, la douane, le domaine national et les affaires foncières, les dépenses publiques, le budget et la comptabilité publique).
- La monnaie ;
- L'épargne, le crédit et les assurances économiques ;
- Les ressources du Trésor public ;
- Les interventions financières de l'État ;
- La politique nationale en matière d'endettement extérieur ;
- Le contrôle des changes ;
- Le contrôle financier relatif aux utilisations des crédits du budget de l'État et des ressources du Trésor public ;
- Les relations économiques et financières extérieures.

1.3 Organigramme du ministère des Finances en Algérie :

Le Ministère des Finances est un ministère de souveraineté son rôle dans la politique de l'économie nationale est très influent. Vu la diversité de ses tâches, le Ministère des Finances est organisé sous forme de directions générales s'occupant chacune d'un aspect particulier de l'économie nationale (soit en termes de recettes, soit en termes de dépenses publiques ou soit en termes de contrôle et d'inspection)².

¹ www.mf.gov.dz, consulté le 01/03/2018 à 23 :50.

² Document interne du ministère des Finances, p6.

Le ministère des Finances est composé des directions générales et d'une inspection à savoir ¹ :

- La direction générale de la prévision et des politiques ;
- La direction générale du budget ;
- La direction générale du Trésor ;
- La direction générale des impôts ;
- La direction générale de la comptabilité ;
- La direction générale des relations économiques et financières extérieures ;
- La direction générale du domaine national ;
- La direction générale des douanes, régie par un texte particulier ;
- La division des marchés publics ;
- La direction des opérations budgétaires et des infrastructures ;
- La direction de la maintenance et des moyens ;
- La direction des ressources humaines ;
- La direction du système d'information ;
- La direction de l'agence judiciaire du Trésor ;
- La direction de la communication ;
- L'inspection générale des finances, régie par un texte particulier.

Organigramme du ministère des Finances se présente dans l'annexe n°01.

¹.Décret exécutif n° 07-364 du 28 novembre 2007 portant sur l'organisation de l'administration centrale du ministère des Finances. J.O.R.A.D.P n° 75, 2007, p5.

1.4 La direction générale du Trésor (DGT) :

La direction générale du Trésor (DGT) est une direction de l'administration publique rattachée au ministère des Finances. Elle est chargée¹ :

- D'initier tout texte législatif ou réglementaire relevant de son champ de compétence ;
- De contribuer à la définition des politiques de gestion d'intervention du Trésor dans le secteur économique et d'en assurer le suivi et l'évaluation ;
- D'assurer le suivi et l'évaluation des participations de l'État dans le secteur public économique non financier ;
- De proposer les éléments concourant à la définition d'une politique des participations externes de l'État, d'en assurer la gestion, le suivi et l'évaluation ;
- De participer, avec les administrations concernées, à la définition des mesures à caractère financier liées à la restructuration du secteur public économique et d'en assurer la gestion et le suivi ;
- De préparer les éléments de définition de la politique de la dette publique et des engagements financiers internes et externes de l'État ;
- De prendre toute mesure se rapportant aux engagements du Trésor et à la gestion, en ressources et en emplois, de la trésorerie de l'État ;
- De développer les actions de collecte des ressources financières et des moyens de paiement, nécessaires à la couverture des besoins financiers liés à l'exécution du budget et des engagements financiers de l'État ;
- De déterminer les conditions de rémunération des valeurs émises par le Trésor et des fonds qui y sont déposés ;
- De contribuer au développement des institutions et des instruments des marchés financiers ;
- De contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de modernisation du système bancaire et financier ;
- De veiller au suivi et à l'évaluation des compagnies d'assurances publiques ;
- De mettre en œuvre les dotations de base aux établissements publics à caractère industriel et commercial et aux centres de recherche et de développement ;
- D'établir la situation résumée des opérations du Trésor (SROT).

¹ Décret exécutif n° 07-364 du 28 novembre 2007 portant sur l'organisation de l'administration centrale du ministère des Finances. J.O.R.A.D.P n° 75, 2007, pp10-11.

La direction générale du Trésor est composée de cinq (5) directions à savoir¹ :

1.4.1 La direction de la dette publique, chargée :

- De participer à la détermination de la politique de la dette publique interne et externe et d'en assurer la mise en œuvre ;
- De veiller au développement des actions et instruments de collecte des ressources financières nécessaires au respect des équilibres du Trésor ;
- D'engager toute opération d'emprunt sur le marché national des capitaux, en liaison avec les besoins de financement de l'État.

Elle est composée de deux (2) sous-directions :

A- La sous-direction de la dette publique interne, chargée :

- De proposer les conditions de rémunération des valeurs émises par le Trésor public et des fonds qui y sont déposés ;
- D'encadrer, d'organiser et de réguler les marchés primaire et secondaire des valeurs d'État et de diffuser les données et informations s'y rapportant ;
- De suivre, d'évaluer et de contrôler l'activité des spécialistes en valeurs du Trésor (SVT).

B- La sous-direction de la dette publique externe, chargée :

- De veiller à l'application des accords et des conventions de prêts internationaux et à la mise en œuvre des mesures relatives à la concrétisation des engagements souscrits par le Trésor ;
- D'élaborer et d'actualiser les modèles d'évaluation et de suivi de la dette publique externe;
- D'analyser la structure et le volume de la dette publique extérieure et de proposer toute action tendant à la maîtrise et en améliorer le profil.

1.4.2 La direction de la trésorerie de l'Etat, chargée :

- De participer à toute opération impliquant une intervention du Trésor, en matière d'avances, de prêts et de créances ;
- D'établir le plan prévisionnel des ressources et emplois et des flux de trésorerie, de veiller à sa mise en œuvre et d'en suivre l'exécution ;
- D'établir en relation avec les structures concernées la Situation Résumée des Opérations du Trésor (SROT) et les documents annexes.

¹ Décret exécutif n° 07-364 du 28 novembre 2007 portant sur l'organisation de l'administration centrale du ministère des Finances. J.O.R.A.D.P n° 75, 2007, pp10-11.

Elle est composée de deux (2) sous-directions :

A- La sous-direction des interventions financières, chargée :

- D'étudier et de proposer les mesures nécessaires à l'élaboration et à l'exécution des programmes d'intervention du Trésor en matière de prêts et d'avances ;
- De suivre la réalisation des opérations internes et externes des prêts et avances et autres créances du Trésor ;
- D'établir les décisions de prêts et avances du Trésor ainsi que les mandatements y afférents.

B- La sous-direction de la gestion de la trésorerie, chargée :

- D'établir le plan prévisionnel des ressources et emplois et des flux de trésorerie du Trésor et d'en assurer la mise en œuvre et le suivi de l'exécution ;
- De suivre les mouvements de fonds et les numéraires des comptes publics et d'arrêter les normes et règles de gestion ;
- D'assurer le suivi et l'analyse des mouvements de fonds et de leurs rémunérations, notamment avec le service des postes.

1.4.3 La direction des participations, chargée :

- De contribuer à l'élaboration de la politique relative aux participations de l'État, dans le secteur public économique non financier ;
- De définir les modalités et procédures d'intervention du Trésor, dans le cadre de la restructuration des entreprises publiques, du partenariat et de la privatisation ;
- D'organiser et d'assurer en relation avec les institutions concernées le suivi des participations de l'État dans le secteur public économique non financier.

Elle est composée de quatre (4) sous-directions :

A- La sous-direction des participations à caractère industriel,

B- La sous-direction des participations à caractère non industriel ;

C- La sous-direction de l'analyse et de l'évaluation financière,

D- La sous-direction des participations externes.

1.4.4 La direction des banques publiques et du marché financier, chargé :

- De recueillir et d'analyser toute information et donnée se rapportant à l'évolution des marchés et de participer à tous travaux visant le développement et la modernisation du système bancaire et financier ;
- De promouvoir les mécanismes nouveaux de financement de l'économie par les marchés financiers.

Elle est composée de trois (3) sous-directions :

A- La sous-direction des institutions bancaires, chargées :

- D'évaluer périodiquement la situation financière et l'activité des banques ;
- D'élaborer tout document de synthèse annuel sur la situation et les perspectives de développement du secteur bancaire.

B- La sous-direction du marché financier, chargée :

- De proposer toute mesure visant la dynamisation des marchés financiers, le développement de nouveaux produits financiers et l'organisation et le développement institutionnel du marché des capitaux ;
- D'évaluer périodiquement le cadre institutionnel de l'intermédiation financière et de proposer les mesures de nature à en renforcer l'efficacité ;

C- La sous-direction de la modernisation et de l'intégration des marchés, chargée :

- De recueillir, d'élaborer et de mettre à jour des indicateurs économiques et financiers ;
- D'établir des analyses quantitatives et qualitatives à partir des indicateurs économiques et financiers.

1-4-5 La direction des assurances, chargée :

- D'étudier et de proposer les mesures nécessaires à une couverture appropriée en matière d'assurance du patrimoine national économique et social ;
- D'étudier et de proposer les mesures destinées à réguler et à promouvoir l'épargne des organismes d'assurance et de réassurance ;
- D'étudier et de mettre en œuvre les mesures susceptibles de favoriser le développement de l'assurance, sous toutes ses formes.

Elle est composée de trois (3) sous-directions :

A- La sous-direction de la réglementation, chargée :

- D'examiner les conditions générales et spéciales des polices d'assurance et généralement tout document destiné à être distribué au public ;
- De gérer le contentieux en matière d'assurance ;
- D'instruire les dossiers de demandes d'agrément de sociétés, mutuelles et intermédiaires d'assurance et de réassurance.

B- La sous-direction du suivi et de l'analyse, chargée :

- De procéder à la centralisation, à la consolidation et à la synthèse des opérations comptables et financières du secteur de l'assurance et de la réassurance ;
- D'analyser les opérations comptables et financières.

C- La sous-direction du contrôle, chargée :

- De veiller à la régularité des opérations d'assurance et de réassurance ;
- D'effectuer des contrôles et vérifications, sur place, sur les opérations comptables et financières des sociétés, mutuelles et intermédiaires d'assurance et de réassurance ;
- De synthétiser les rapports de missions et procès-verbaux et de les transmettre aux instances concernées.

Organigramme de la direction générale du Trésor se présente l'annexe N° 02.

Section 02 : Evolution de l'équilibre budgétaire en Algérie 2001-2019

L'équilibre budgétaire signifie l'égalité entre les dépenses publiques et les ressources définitives prévues pour les financer, c'est-à-dire les ressources autres que l'emprunt, les moyens de trésorerie ou les manipulations monétaires. C'est l'un des plus importants principes budgétaires, il n'admet ni déficit ni excédent.

La situation budgétaire en Algérie, notamment ces dernières années, est caractérisée par une augmentation sans précédent des dépenses publiques. Cette augmentation massive des dépenses publiques constitue une variable qui impacte très remarquablement l'équilibre budgétaire.

Sachant que cet équilibre dépend essentiellement des recettes générées par les exportations des hydrocarbures, il a été nécessaire pour l'État de prendre les mesures adéquates pour l'encadrer. En effet, cet effort d'encadrement est manifestement exprimé par l'institution d'un fonds de régulation des recettes.

Cette section tentera de présenter la politique budgétaire utilisée en Algérie, ainsi que les modes de financement du déficit budgétaire et la contribution de FRR au financement de la dette publique durant la période 2001/2019.

2-1 La politique budgétaire de l'Algérie (2001-2019) :

Certes, L'État fait des efforts salutaires, mais sans pour autant permettre leur intégration réelle dans le développement de l'économie des entreprises. Notamment sa capacité d'action avec toute sa volonté de politique économique et de sa solvabilité financière, grâce aux hydrocarbures comme principale source des équilibres budgétaires, elle est loin d'avoir abouti sur la capacité économique réelle pour une économie suffisamment créatrice de richesses, d'emplois, de technologies et sur laquelle nos entreprises sont bien loin également d'être performantes.

Cela a fait que notre politique budgétaire se passant du fait de la responsabilisation économique des entreprises et reste menée dans un cycle d'expansion monétaire accru à la faveur de la rente pétrolière, alors que le monde économique a complètement changé au moment où notre politique budgétaire manque d'une stratégie dans l'action qui constitue sur le terrain une contrainte dans la mesure où notre développement souffre de management opérationnel et qui soulève aujourd'hui, un sérieux problème de gouvernance de l'économie de l'État.

Grâce à une conjoncture pétrolière favorable, les autorités algériennes ont décidé de mettre en œuvre une politique budgétaire expansionniste visant à soutenir l'investissement. Après le programme de soutien à la relance économique (PSRE), le programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC), le programme de consolidation de la croissance économique (PCCE) et le programme d'appui à la croissance économique (PACE) ont permis la réalisation des projets d'investissement énormes notamment en ce qui concerne le développement du réseau d'infrastructures et la diversification de l'économie.

Parallèlement, les autorités algériennes ont entrepris un vaste programme de réformes structurelles : libéralisation de l'économie nationale, privatisations, réforme du système bancaire, simplification du système fiscal, baissent des droits de douane notamment dans le cadre de l'accord d'association signé avec l'Union européenne.

2-1-1 les plans quinquennaux et la nécessité de raisonner à long terme :

Depuis l'année 2001 à nos jours, les pouvoirs publics ont mis en place quatre programmes dans le cadre de dépenses d'investissements publics couvrant les périodes « 2001-2004 » « 2005-2009 », « 2010-2014 » et « 2015-2019 ».

2.1.1.1 Programme de soutien à la relance économique (PSRE) 2001-2004 :

Le PSRE est un programme d'investissement de dimension modeste comparativement aux programmes pris durant les années 2005-2015. Les pouvoirs publics ont mis en œuvre ce programme pour dynamiser la croissance à un rythme annuel de 5 à 6%. En favorisant la croissance et la stabilité de l'économie. Ce programme visait à revitaliser la production agricole, à développer le réseau public de distribution d'eau, à améliorer l'infrastructure et les services de transport, à rehausser le niveau de vie et à encourager les projets locaux de mise en valeur.

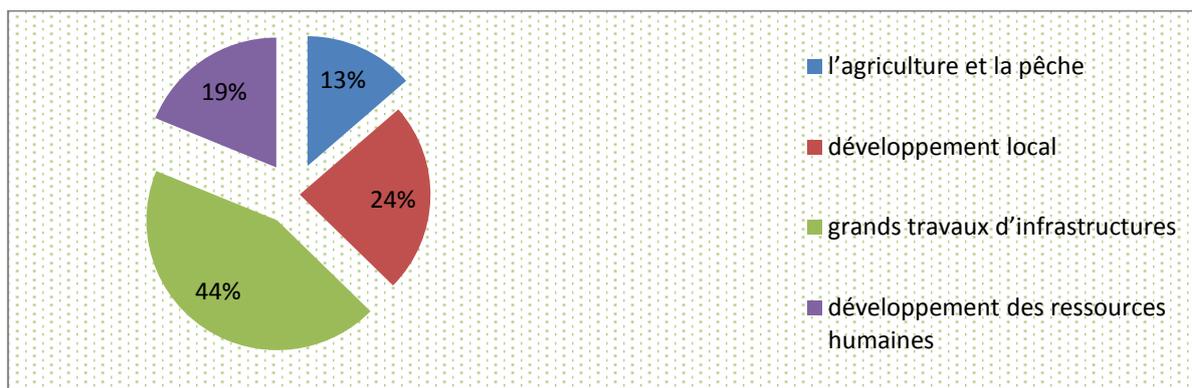
Ce programme est financé par le budget de l'État, et il visait trois principaux objectifs ¹:

1. réduction de la pauvreté ;
2. création d'emplois ;
3. préservation des équilibres régionaux et redynamisation des espaces ruraux.

¹ Moussa OUDAI, « l'impact de la gouvernance financière par la performance sur l'efficacité de la politique budgétaire en Algérie », thèse préparée en vue de l'obtention du diplôme de doctorat en sciences de gestion, option comptabilité, École Supérieure de Commerce, 2015/2016, p148.

Graphique (3.1) : Répartition du montant de PSRE entre les principales cinq voies

Unité : milliards de DA



Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données de la banque mondiale, 2004.

Commentaire :

Le PSRE était doté d'un montant de 525 milliards de dinars (équivalent à 7 milliards de dollars) répartis sur cinq volets : 45 milliards de dinars pour l'appui aux réformes, 65.3 milliards de dinars destinés à l'agriculture et à la pêche, 114 milliards de dinars à l'appui au développement local, 210.5 milliards de dinars consacrés aux grands travaux d'infrastructures et 90.2 milliards de dinars alloués au développement des ressources humaines. Ce programme a entraîné une progression des importations, et a contribué à une accélération de la croissance économique et à une baisse du chômage de près de 4 points pour se situer à 23,7%, alors qu'il avoisinait les 28% au début des années 2000.

2.1.1.2 Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC) 2005-2009 :

Le PCSC est un programme d'investissement de grande envergure comparé aux crédits alloués au titre de la période « 2001-2004 », la croissance financière du PCSC est largement supérieure de celle du PSRE. L'enveloppe budgétaire initiale consacrée au PCSC s'élevant à 4203 milliards DA (environ 55 milliards de dollars).

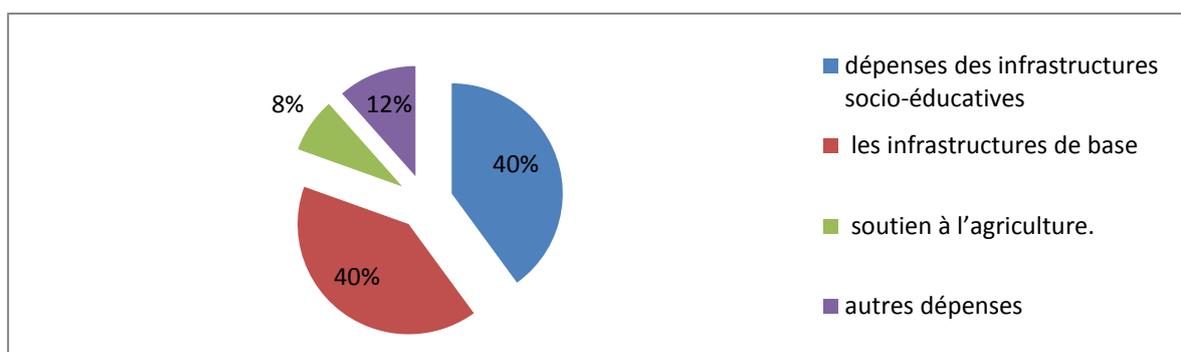
Ce programme intègre un financement de près de 500 milliards de DA sous forme de prêts du Trésor, à long terme à des conditions favorables, dont 405 milliards de DA au profit des secteurs des transports et des travaux publics, pour le financement partiel de l'axe autoroutier Est - Ouest et pour l'acquisition d'équipement ferroviaire et d'équipements du métro d'Alger.

Les attentes des autorités publiques étaient grandes. Elles souhaitaient que le PCSC puisse apporter une réponse aux besoins les plus pressants du pays à savoir¹:

- moderniser et étendre la couverture des services publics et exécuter les travaux en attente en matière de réhabilitation des infrastructures ;
- amélioration du niveau de vie des populations et le développement des ressources humaines et des infrastructures de base ;
- la consolidation de la croissance économique et de recul du chômage dans le moyen terme par la création de deux millions d'emplois ;
- Prise en charge des besoins croissants en matière d'éducation nationale d'enseignement supérieur, et de formation.

Graphique (3.2): le montant de PCSC de dinars échelonnés « 2005 – 2009 »

Unité : milliards de DA



Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données de la banque mondiale 2009.

Commentaire :

Le PCSC prévoyait au départ des dépenses d'équipement de 4203 milliards de dinars échelonnées sur la période 2005 – 2009 ; 40% de ces dépenses portant sur le développement des infrastructures socio-éducatives (logements, éducation, santé, développement régional) 40,5% concernant les infrastructures de base (transports, travaux publics, secteur de l'eau) et près de 8% consacrés au soutien à l'agriculture. L'action budgétaire entend entretenir la croissance économique, en dotant le pays d'infrastructures afin d'améliorer le climat des affaires et d'inciter le secteur privé à s'impliquer davantage dans la relance de la croissance.

¹ Ministère des Finances, note sur le PCSC et la loi de finances complémentaire pour 2005, 17 juillet 2005, p4.

2.1.1.3 Programme de consolidation de la croissance économique(PCCE) « 2010-2014»

Le PCCE est le programme d'investissement public qui s'exécuterait sur la période « 2010-2014 ». Les règles de gestion de ce programme quinquennal se ressemblent à celles des programmes antérieurs, mais les crédits y afférents sont abrités dans un compte d'affectation spéciale réservé spécialement à cet effet.

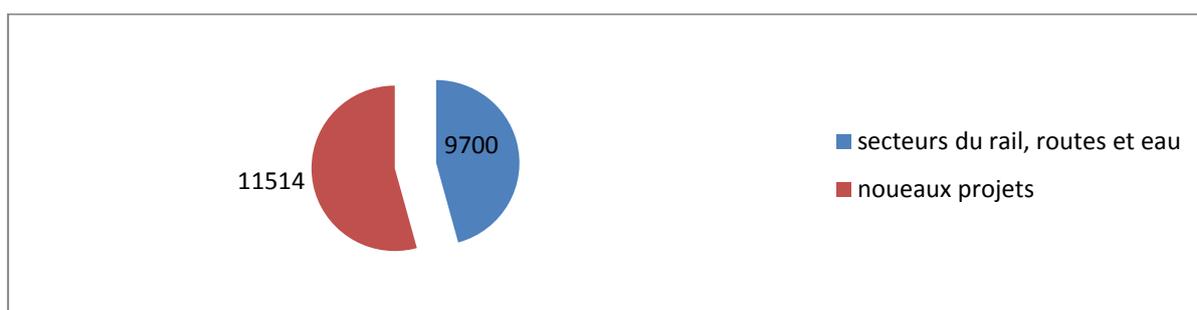
L'enveloppe budgétaire consacrée au PCCE est de l'ordre de 21.214 milliards de DA(ou l'équivalent de 286 milliards de dollars). Ce programme d'investissement s'inscrit dans le cadre du parachèvement des grands projets en cours de réalisation.

Le programme d'investissement pour le quinquennat « 2010-2014 » pour objet de réalisation de six objectifs principaux, à savoir¹ :

- Amélioration du développement humain ;
- Amélioration du service public ;
- Poursuite du développement des infrastructures de base ;
- Développement de l'industrie ;
- Encouragement à la création d'emplois ;
- Développement de l'économie de la connaissance.

Graphique (3.3) : Répartition de l'enveloppe budgétaire consacrée au PCCE entre les grands projets en cours de réalisation

Unité : Milliards de DA



Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données de la présidence de la république communication du conseil des ministres.

Commentaire :

L'enveloppe budgétaire consacrée au PCCE est de l'ordre de 21.214 milliards de DA (ou l'équivalent de 286 milliards de dollars).

¹ Présidence de la république, communication du conseil des ministres, Algérie, 24 mai 2010.

Ce programme d'investissement s'inscrit dans le cadre de parachèvement des grands projets en cours de réalisation, notamment dans les secteurs du rail, des routes et de l'eau pour un montant de 9.700 milliards de DA (équivalent à 130 milliards de dollars) ainsi que l'engagement de nouveaux projets pour un montant de 11.514 milliards de DA (l'équivalent de près de 156 milliards de dollars).

2.1.1.4 Programme d'appui à la croissance économique(PACE) « 2015-2019 »

Le programme d'appui à la croissance économique s'inscrit dans la continuité des programmes d'investissement antérieurs, lancée pour la période 2015-2019, afin de tirer les leçons des expériences passées pour améliorer son impact non seulement sur le développement local et humain, mais également sur le développement d'une économie productive et compétitive. Ce plan sera destiné à renforcer la croissance de l'économie algérienne aux effets de la crise financière mondiale et à développer une économie compétitive et diversifiée.

À cet égard, la loi de finances pour 2015 s'inscrit dans le cadre des objectifs escomptés par le plan quinquennal « 2015-2019 », entre autres¹ :

- Croissance économique sensible avec une plus grande diversification de sa structure ;
- Amélioration de la part des exportations hors hydrocarbures dans les exportations totales.
- Création d'emplois effectifs ;
- Augmentation de la part des recettes ordinaires dans les ressources budgétaires ;
- Diminution du coût de la dégradation environnementale.

¹ Moussa OUDAI, op.cit., p148.

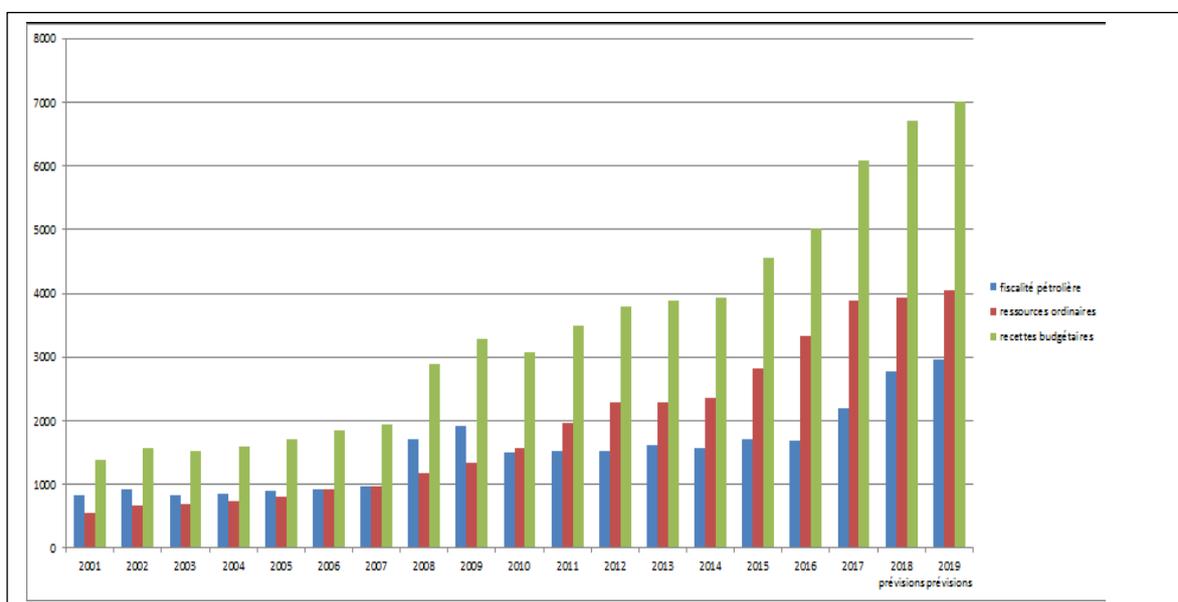
2.2 Budget de l'État :

L'étude de budget de l'État passe d'abord par l'étude des recettes et des dépenses budgétaires :

2-2-1 l'évolution des recettes budgétaires « 2001-2019 »

On analysera le rythme de l'évolution des recettes budgétaires en faisant une comparaison entre les ressources ordinaires et les recettes provenant de la fiscalité pétrolière. On trouve les résultats suivants :

Graphique (3.4) : Évolution des recettes budgétaires « 2001-2019 », en milliards de DA.



Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données SROT (2000-2016) et le rapport de présentation de la loi de finances pour 2018.

Commentaire :

Le graphe ci-dessus, nous donne la structure ainsi que l'évolution des recettes budgétaires de l'État algérien durant la période 2001-2019.

A- Au niveau de la structure :

La structure des recettes budgétaires est non équitable, ce qui est expliqué par la prédominance des recettes pétrolières par rapport aux recettes ordinaires durant les années 2001-2005 et 2008-2009.

À ce titre, on trouve les recettes de l'État est comprises de 55% de recettes fiscales pétrolières et de 35% des recettes fiscales ordinaires. Alors que durant les années 2010-2019 la structure inéquitable des recettes budgétaires est expliquées par la prédominance des recettes ordinaires par rapport aux recettes pétrolières. À ce titre, on trouve que les recettes de l'État sont comprises de 40% de recettes fiscales pétrolières et de 60% des recettes fiscales ordinaires. Par ailleurs durant les deux années qui restent 2006 et 2007, la structure budgétaire est équitable.

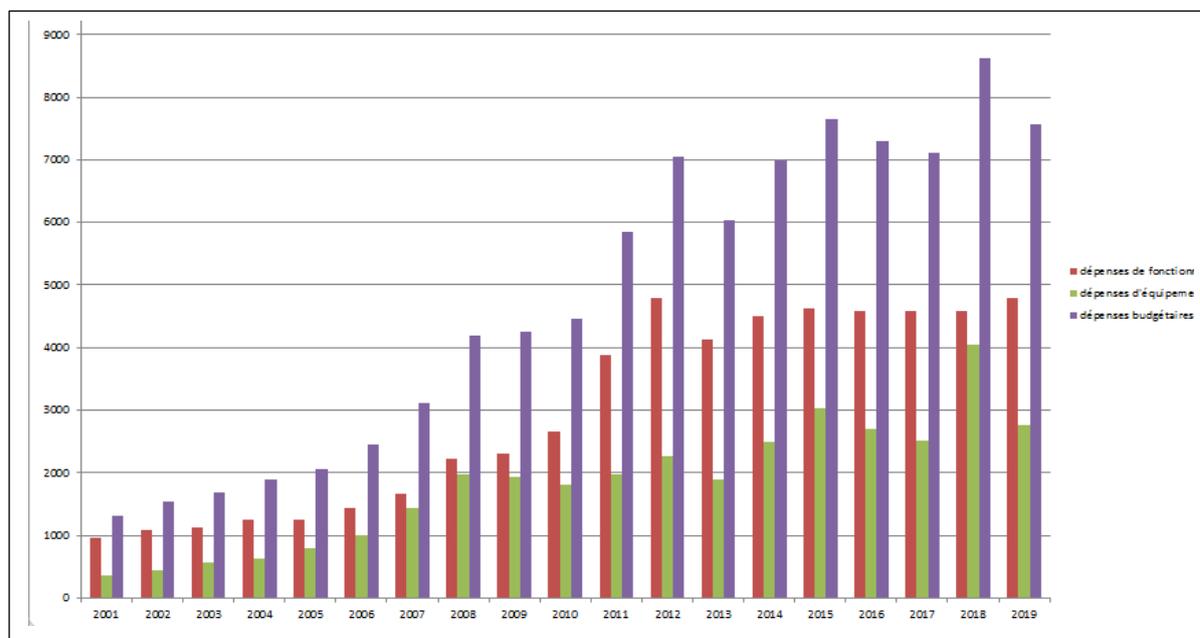
B- Au niveau du volume :

La période 2001-2019, en général, est caractérisée par la hausse des recettes budgétaires de l'État, en particulier celle venant de la fiscalité pétrolière, avec un taux moyen de 14%. Par ailleurs, les recettes fiscales ordinaires ont marqué aussi une croissance importante, avec un taux moyen de 41%. Les recettes provenant de la fiscalité pétrolière ont connu une hausse continue malgré la baisse des cours du pétrole.

2-2-2 l'évolution des dépenses budgétaires :

On analysera le rythme de l'évolution des dépenses budgétaires en faisant une comparaison entre les dépenses d'équipement et les dépenses de fonctionnement. On trouve les résultats suivants :

Graphique (3.5) : Évolution des dépenses budgétaires « 2001-2019 », en milliards de DA.



Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données SROT (2000-2016) et le rapport de présentation de la loi de finances pour 2018.

Commentaire :

Le graphique ci-dessus, nous donne la structure ainsi que l'évolution des dépenses budgétaires de l'État algérien durant la période 2001-2019.

A- Au niveau de la structure :

Les dépenses et les charges de l'État sont décomposées de dépenses de fonctionnement et de dépenses d'équipement. Les dépenses de fonctionnement se sont réparties par département ministériel ; tandis que, les dépenses d'équipement se sont réparties par secteurs.

La structure des dépenses budgétaires est non équitable comme celle des recettes, ce qui est expliqué par la prédominance des dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses d'équipement durant la période 2001-2019.

Le tableau ci-dessous explique bien la structure des dépenses budgétaires en pourcentage.

Tableau (3.1) : Évolution des dépenses budgétaires (fonctionnement et équipement) durant la période 2001-2019.

Années	dépenses de fonctionnement en %	dépenses d'équipement en %
2001	73%	27%
2002	71%	29%
2003	66%	34%
2004	66%	34%
2005	61%	39%
2006	59%	41%
2007	54%	46%
2008	53%	47%
2009	54%	46%
2010	60%	40%
2011	66%	34%
2012	68%	32%
2013	69%	31%
2014	64%	36%
2015	60%	40%
2016	63%	37%
2017	65%	35%
2018	53%	47%
2019	63%	37%

Source : élaboré par l'étudiante sur la base des données SROT (2000-2016) et le rapport de présentation de la loi de finances pour 2018.

Les dépenses de fonctionnement durant les années 2001-2005 représente le double des dépenses d'équipement, alors que durant les années 2006-2010, les recettes consacrées aux dépenses de fonctionnement à augmenter que 50% des dépenses d'équipement, par ailleurs dans les années 2011-2017 la partie consacrée aux dépenses de fonctionnement va augmenter encore une autre fois au double, pour reculer dans les deux années à venir 2018-2019 pour atteindre 1.1 et 1.7 de dépenses d'équipement.

En effet, la diminution des dépenses de fonctionnement est à cause de la volonté des pouvoirs publics d'entamer le retour à l'équilibre budgétaire dans moins de cinq années. Aussi, la hausse du budget d'équipement qui s'explique par le souci des pouvoirs publics de lever le gel sur des réalisations socio-éducatives mises à l'arrêt du fait de difficultés de trésorerie¹.

B- Au niveau de volume :

Les dépenses de fonctionnement sont la charge la plus importante dans la structure budgétaire algérienne durant la période 2001-2019.

Par ailleurs, les dépenses d'équipement enregistraient une amélioration significative à partir de 2001 jusqu'à 2008. Cet accroissement est expliqué par la politique de relance économique adoptée par le gouvernement durant toute la période.

À ce titre, les actions prises par le pouvoir en matière du développement économique et social sont inscrites dans les différents programmes énumérés ci-dessous :

- Le Programme de Soutien à la Relance Économique (PSRE) inscrit au titre de projet 2001-2004 ;
- Le Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC) inscrit au titre de projet 2005-2009.

Par contre, depuis 2009 et jusqu'à 2019, les dépenses d'équipement étaient connues une fluctuation en matière de développement de ces montants consacrés par les recettes du budget de l'État.

¹<https://www.algerie1.com/economie/adoption-du-projet-de-loi-des-finances-2018-baisse-du-budget-d-equipement-et-du-deficit-du-tresor>. Consulté le 05/05/2018 à 11 :16.

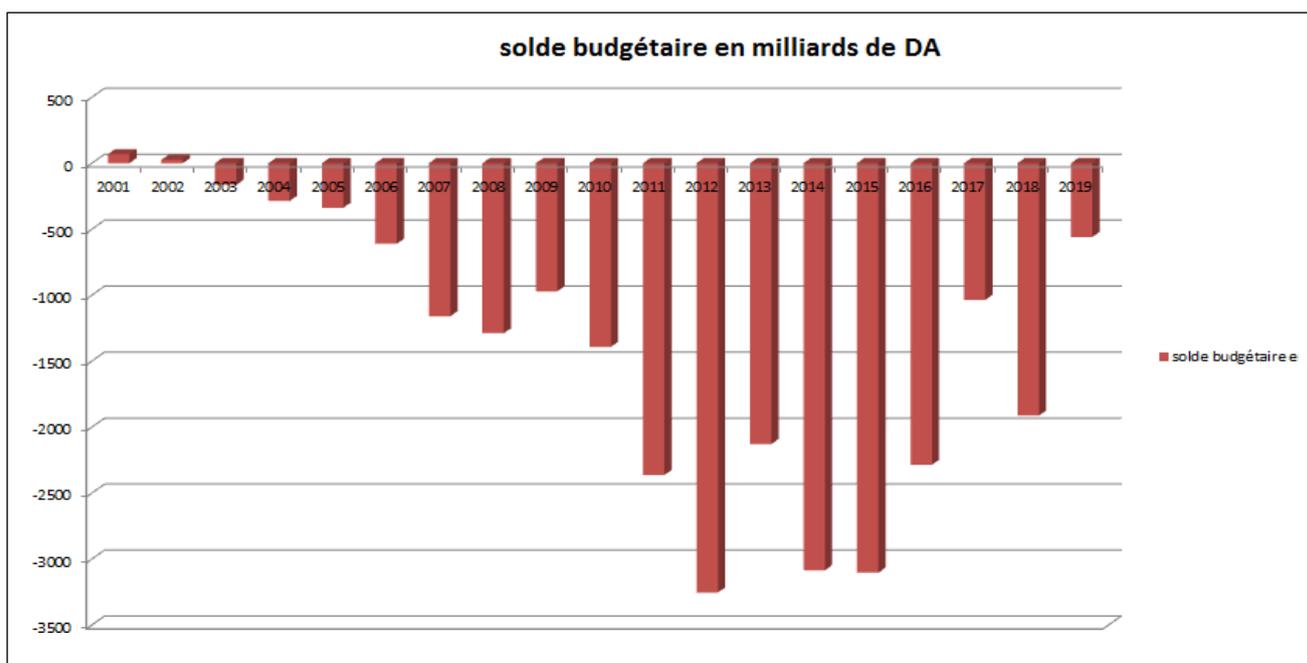
Enfin, à travers ces engagements, l'État vise à :

- Améliorer les conditions de la vie des citoyens ;
- Encourager le secteur d'infrastructure et de l'habitat ;
- Créer de la richesse à moyen et long terme ;
- Et soutenir les investissements et l'emploi.

2.3 L'évolution des Soldes budgétaires :

Le solde budgétaire, en Algérie, se révèle, chaque année négatif depuis les années 2000 (sauf année 2001 et 2002), car le budget de l'État en Algérie est voté en déséquilibre, ce qui implique un risque pour la situation financière et économique du pays.

Graphique (3.6) : Évolution du solde budgétaire « 2001-2019 »



Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données SROT et le rapport de présentation du projet de la loi de finances pour 2018.

Commentaire :

L'Algérie devrait se rapprocher de l'équilibre budgétaire à partir de 2019, c'est ce que prévoit le fond monétaire international (FMI), dans son rapport après le creusement enregistré en 2012 à -3254.143 milliards de DA, en 2013, 2014, 2015, 2016, et 2018 représente respectivement ; -2128.816, -3068.021, -3103.789, -2285.913 et -1913.5 milliards de DA. Cette situation est à cause de la baisse des exportations d'hydrocarbures de 17,1% entre 2015 et 2016.

Le déficit du solde budgétaire globale de l'Algérie selon le FMI est égale à -3.2% du PIB en 2017, et -1.1 % en 2018, avant de poursuivre sa baisse pour représenter 0.5% du PIB en 2019 et 0.1 % en 2020.

Si on veut juger l'affectation des ressources en fonction des dépenses, on doit comparer le solde budgétaire d'équipement et celui de fonctionnement. Cependant le tableau suivant va nous démontrer la comparaison entre les deux soldes.

Tableau (3.2) : Évolution du solde budgétaire d'équipement et de fonctionnement « 2001-2019 »

Unité : Milliards de DA.

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses de fonctionnement	963,63	1097,72	1123	1251,1	1245,1	1438	1674	2218	2300	2659	3879	4783	4131,5	4494	4617	4586	4591,8	4584,5	4789
Recettes fiscales ordinaires	549,14	660,284	689,5	744,2	814,99	926	976,1	1187	1348	1573	1960	2285	2279,4	2350	2829,6	3329	3886,1	3938,1	4045,3
Solde de fonctionnement	-414,5	-437,43	-433	-506,9	-430,14	-512	-698	-1031	-952	-1086	-1919	-2498	-1852	-2144	-1787	-1257	-705,7	-646,4	-743,7
Dépenses d'équipement	357,4	452,93	567,4	640,71	806,91	1015	1435	1973	1946	1808	1974	2276	1892,6	2501	3039,3	2712	2523,8	4043,3	2772,8
Fiscalité pétrolière	840,6	916,4	836,1	862,2	899	916	973	1715	1927	1502	1529	1519	1615,9	1578	1722,9	1683	2200,1	2776,2	2957,1
Solde d'équipement	483,21	463,47	268,6	221,49	92,095	-99,1	-462	-258	-19,3	-306	-445	-756	-276,7	-924	-1316	-1029	-323,7	-1267	184,3

Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données SROT et la présentation de la loi des finances pour 2018.

À travers ces soldes, qui sont négatifs durant 2001-2019 on peut dire que les dépenses de fonctionnement ne sont pas recouvrées par les ressources ordinaires.

Par ailleurs, les recettes fiscales pétrolières financent la totalité des dépenses d'équipement sur toute la période 2001-2005, notamment, elles dégagent en plus des excédents. Ce dernier il sert à financer le déficit de fonctionnement.

En revanche, à partir de 2006, suite aux différents programmes gouvernementaux, les ressources pétrolières, malgré leur importance, n'arrivent pas à assurer le financement des dépenses d'équipement d'où, on remarque des déficits d'équipement jusqu'à 2019.

Par ailleurs, si on compare les deux soldes avec celui du solde global, on peut dire que le financement des dépenses de fonctionnement est assuré en majorité par les ressources extraordinaires, tandis que celle d'équipement est assurée par des recettes extraordinaires et les autres recettes hors budget.

2-4 Le poids du déficit budgétaire dans le PIB :

C'est un indicateur utilisé pour exprimer le poids de la politique budgétaire d'un pays, est le solde budgétaire rapporté au PIB. En Algérie, et dans les principales économies exportatrices d'hydrocarbures, un autre indicateur peut également être calculé. Il s'agit du ratio solde budgétaire/PIB hors hydrocarbures.

Tableau (3.3) : Evolution du solde budgétaire et du PIB ainsi que leurs parts dans le PIB et le PIB HH, « 2001-2016 »

Unité : Milliards de DA

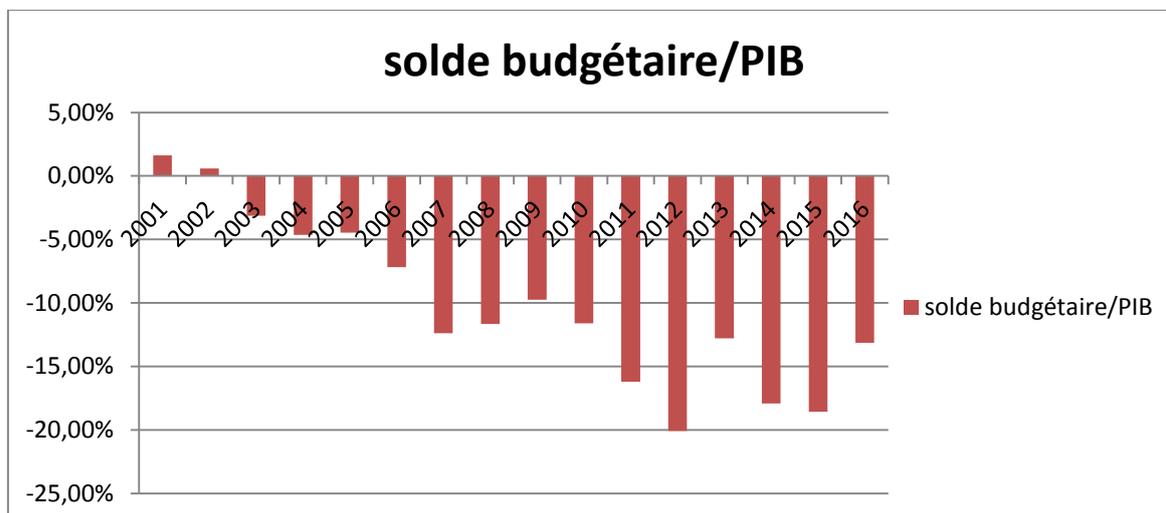
années	solde budgétaire	PIB	PIB /HH	solde budgétaire/PIB	solde budgétaire/PIB HH	PIB HH/PIB
2001	68,709	4227,1	2783,2	1,63%	2,47%	65,84%
2002	26,038	4522,8	3045,7	0,58%	0,85%	67,34%
2003	-164,624	5252,3	3383,4	-3,13%	-4,87%	64,42%
2004	-285,372	6149,1	3829,3	-4,64%	-7,45%	62,27%
2005	-338,045	7562	4209,1	-4,47%	-8,03%	55,66%
2006	-611,089	8501,6	4619,4	-7,19%	-13,23%	54,34%
2007	-1159,52	9352,9	5263,6	-12,40%	-22,03%	56,28%
2008	-1288,6	11043,7	6046,1	-11,67%	-21,31%	54,75%
2009	-970,972	9968	6858,9	-9,74%	-14,16%	68,81%
2010	-1392,3	11991,6	7811,2	-11,61%	-17,82%	65,14%
2011	-2363,76	14589	9346,5	-16,20%	-25,29%	64,07%
2012	-3254,14	16209,6	10673,2	-20,08%	-30,49%	65,84%
2013	-2128,82	16647,9	11679,9	-12,79%	-18,23%	70,16%
2014	-3086,02	17228,6	12570,8	-17,91%	-24,55%	72,96%
2015	-3103,79	16702,1	13567,9	-18,58%	-22,88%	81,23%
2016	-2285,91	17406,8	14381,2	-13,13%	-15,90%	82,62%

Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données de la DGPP.

Le tableau ci-dessus montre l'évolution de deux indicateurs prévisionnels exprimant l'objectif de la politique budgétaire.

A- Le ratio Solde budgétaire/PIB :

On va illustrer cette évolution de l'indicateur solde budgétaire/PIB pendant la période « 2001-2016 » par le graphe suivant :

Graphique (3.7) : Évolution du rapport solde budgétaire / PIB « 2001-2016 »

Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données de la DGPP.

Le ratio du solde budgétaire a évolué d'une manière significative pour la période déterminée, en effet, durant 2001-2002 ce ratio a connu des excédents budgétaires, à partir de 2003 les soldes budgétaires/PIB sont désormais déficitaires. Nous distinguons :

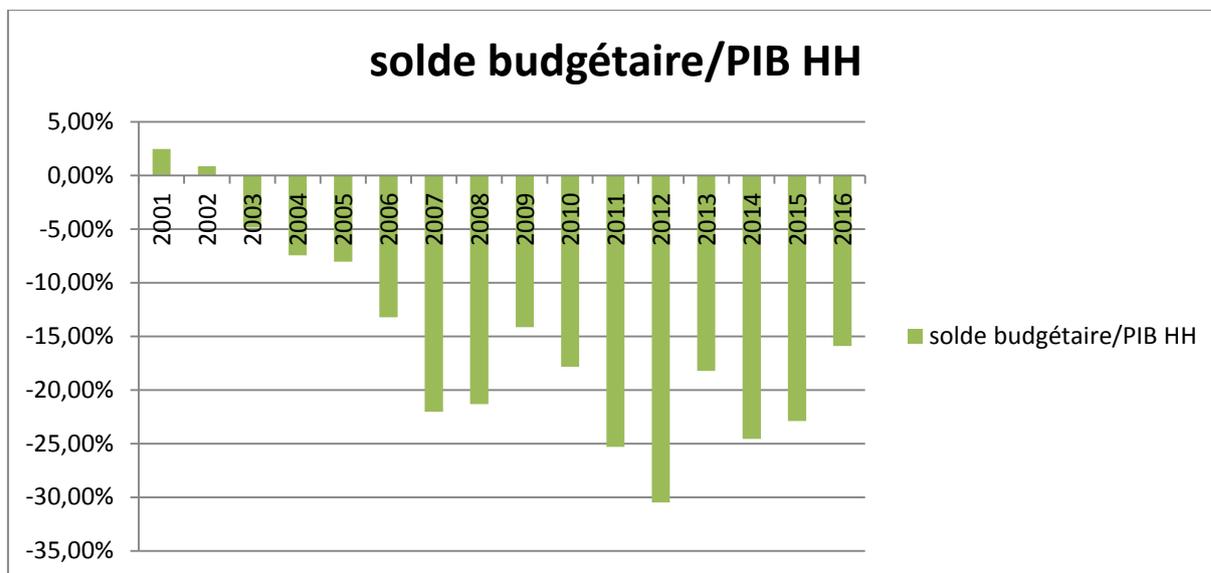
- La période 2003-2007 : qui a connu des soldes budgétaires déficitaires en augmentation d'une année à l'autre. entre 3% et 12% du PIB ;
- La période 2007-2009 : qui a connu une diminution des soldes budgétaires, mais il reste toujours déficitaire ;
- La période 2009/2016 : qui a connu des déficits budgétaires / PIB plus importants (dépassant les 15 % du PIB), pour répondre aux besoins de financement des grands chantiers publics et aux augmentations des dépenses de fonctionnement.

Enfin de cette étude pratique, le ratio déficit/PIB doit être analysé, afin de juger la soutenabilité des finances publiques algériennes.

B- Le ratio solde budgétaire / PIB HH :

On va illustrer cette évolution de l'indicateur solde budgétaire / PIB HH pendant la période 2001-2016 par le graphique suivant :

Graphique (3.8) : Évolution du rapport solde budgétaire / PIB HH « 2001-2016 »



Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données de la DGPP.

Hors l'activité des hydrocarbures, les déficits budgétaires / PIB HH sont plus importants ils ont dépassé le seuil de 25% du PIB HH pour les exercices 2011 et 2012, en effet, durant 2001/2002 ce ratio a connu des excédents budgétaires, à partir de 2003 les soldes budgétaires / PIB HH sont désormais déficitaires. Nous distinguons :

- La période 2003-2007 : qui a connu des soldes budgétaires déficitaires en augmentation d'une année à l'autre. Entre 5% et 22% du PIB HH ;
- La période 2007-2009 : qui a connu une diminution des soldes budgétaires, mais il reste toujours déficitaire ;
- La période 2010-2016 : qui a connu une augmentation des déficits budgétaires / PIB HH plus importants (dépassant les 25 % du PIB HH), pour répondre aux besoins de financement des grands chantiers publics et aux augmentations des dépenses de fonctionnement.

2-5 Financement du déficit budgétaire :

Le tableau suivant démontre la nature et les différents modes de financement du déficit budgétaire algérien entre 2001/2016 :

Tableau (3.4) : Évolution du mode de financement du solde global du trésor « 2001/2016 »

Unité : Milliards de DA

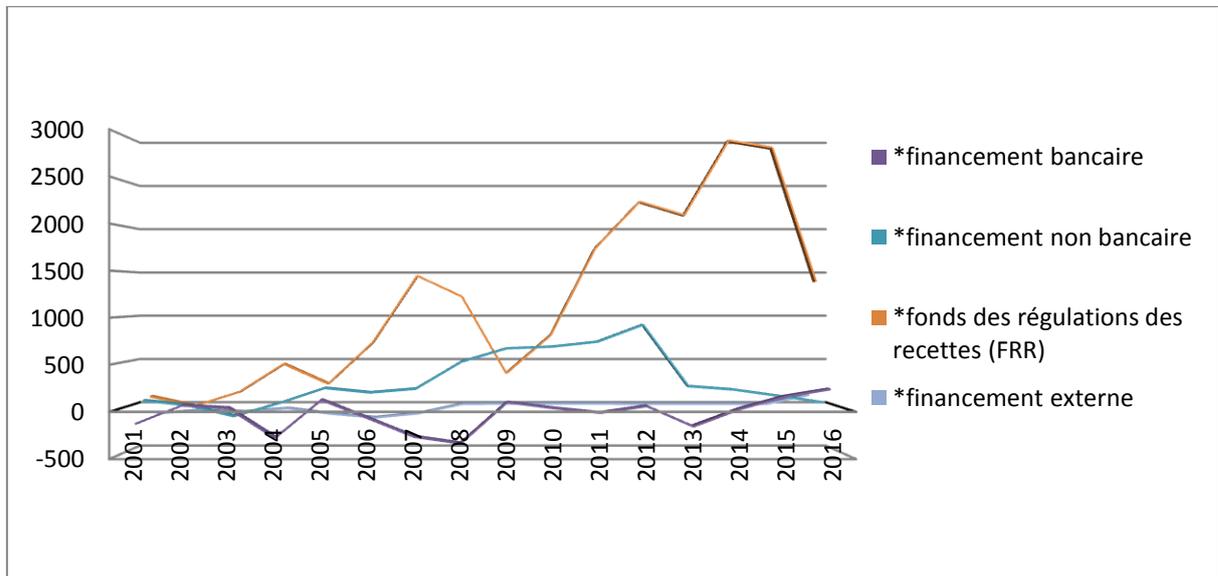
années	solde global du trésor (hors FRR)	financement	*financement bancaire	*financement non bancaire	*fonds des régulations des recettes (FRR)	*financement externe	*emprunt national
2001	55,226	-55,226	-136,962	85,335	106,947	-110,573	
2002	-16,065	16,065	58,128	32,827	0	-74,891	
2003	-10,256	10,256	31,231	-86,034	156	-90,941	
2004	-187,312	187,312	-287,5	57,726	470,256	-53,17	
2005	-472,165	472,165	118,745	221,298	247,838	-115,716	
2006	-647,31	647,31	-76,202	172,573	709,641	-158,702	
2007	-1281,95	1281,954	-275,389	213,65	1454,362	-110,669	
2008	-1381,15	1381,158	-346,373	508,146	1223,617	-4,232	
2009	-1113,70	1113,701	93,46	655,258	364,282	0,701	
2010	-1496,47	1496,476	30,146	674,339	791,938	0,053	
2011	-2468,84	2468,847	-19,829	727,998	1761,455	-0,777	
2012	-3246,19	3246,197	51,546	913,836	2283,26	-2,445	
2013	-2205,94	2205,945	-165,461	241,112	2132,471	-2,177	
2014	-3185,99	3185,994	18,676	204,084	2965,672	-2,438	
2015	-3172,34	3172,34	152,546	136,614	2886,506	-3,326	
2016	-2343,73	2343,735	232,63	64,584	1387,938	100,755	557828

Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données de la DGT.

Si on présente le tableau ci-dessus sous forme de graphique, on observe la situation suivante :

Graphique (3.9) : Évolution des différents types de financement du déficit

Unité : Milliards de DA



Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données de la DGT.

À partir de ces données, le déficit budgétaire et celui de trésorerie sont assurés par quatre modes à savoir :

- Le financement bancaire ;
- Le financement non bancaire ;
- L'endettement public ;
- Le Fonds de Régulation des Recettes (FRR).

Le mode le plus utilisé dans le financement du déficit budgétaire est le Fonds de Régulation des Recettes. Ce dernier est introduit en 2000 suite à la hausse des prix des hydrocarbures. Ses disponibilités servent à financer les déficits budgétaires ainsi le remboursement de la dette publique. À ce titre, dans le tableau qui chiffre les modes de financement du déficit, on trouve financement bancaire et l'extérieur en signe négatif ce qui explique, non pas un financement, mais plutôt un besoin de financement. Donc à ce titre, le FRR sert à recouvrir tous les engagements de l'État vis-à-vis de l'extérieur et de l'intérieur.

2-6 Recommandations et suggestions :

Sur la base de l'analyse de l'évolution du déficit budgétaire présenté en-dessus, on peut dire que les finances publiques algériennes commencent à s'améliorer vers le positif grâce aux différents programmes d'investissement engagés par le gouvernement, car ces derniers engendreront des taux de PIB très importants, mais qui reste toujours non suffisant pour une croissance durable.

L'Algérie reste confrontée à des défis importants posés par la baisse des cours pétroliers. L'activité économique a été globalement résiliente, mais la croissance s'est ralentie dans le secteur hors hydrocarbures en partie sous l'effet de la réduction des dépenses.

À cet effet, Il est important de mettre en œuvre un dosage équilibré des mesures de politique économique, ainsi que des réformes structurelles ambitieuses, pour assurer la viabilité des finances publiques, réduire les déficits budgétaires, diminuer la dépendance à l'égard des hydrocarbures et rehausser la croissance potentielle.

Dans ce contexte, on propose certaines suggestions qu'on voit nécessaires pour une meilleure gestion des finances publiques à savoir certaines mesures pour:

- Illustrer et assurer une réforme fiscale plus rentable, qui permettra d'avoir une structure dans les recettes publiques plus équitables (réduire la dépendance vis-à-vis des recettes pétrolières) et accroître les recettes hors hydrocarbures ;
- Assurer une maîtrise des dépenses publiques, en se basant sur la théorie de mieux dépenser et non pas de plus dépenser, en optant pour une politique de prévision budgétaire plus claire afin d'optimiser les résultats en visant à chaque acte de prévision l'équilibre budgétaire ;
- Placer un système de contrôle performant pour suivre la dépense publique et assurer la réalisation réelle de ses engagements ;
- Renforcer le rôle régulateur de l'État par une politique budgétaire et monétaire plus efficace ;

- Faire apparaître, dans le cadre de la transparence, les résultats des disponibilités du Fonds de Régulation des Recettes en hors budget de l'Etat que ce soit en ressources ou bien en dépenses. L'apparition du FRR et le déficit sur un même document permis au parlement et tous les organismes publics concernés de contrôler et de comprendre l'aspect de financement du déficit;
- Donner une meilleure maîtrise des aspects techniques des finances publiques, car toutes ressources et toutes dépenses transparentes donnent un résultat efficace et efficient ;
- Encourager le secteur industriel productif et le secteur de l'agriculture pour améliorer la production et la productivité, car la croissance est basée en principe sur les hydrocarbures qui sont des ressources non renouvelables et les services ;
- Le déficit budgétaire, en général, est assuré par quatre modes de financement notamment le financement bancaire, le financement non bancaire, l'endettement public et le Fonds de Régulation des Recettes.

La technique la plus utilisée et la plus appropriée est le Fonds de Régulation des Recettes (le FRR). Ce dernier enregistre l'ensemble des surplus provenant de la fiscalité pétrolière, il est introduit en Algérie par la loi de finances complémentaire 2000 suite à la hausse des prix des hydrocarbures.

Par ailleurs, grâce à ces disponibilités l'État maîtrise certains agrégats macro-économiques notamment le taux d'inflation, la dette publique et l'accroissement de l'activité à savoir un taux PIB important.

Section 03 : Situation du Fonds de Régulation des Recettes 2000-2016

Le FRR est un moyen particulier pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire .c'est le mode le plus utilisé dans le financement du déficit budgétaire. Ce dernier est introduit en 2000 suite à la hausse des prix des hydrocarbures. Ses disponibilités servent à financer les déficits budgétaires ainsi le remboursement de la dette publique. Donc à ce titre, le FRR sert à recouvrir tous les engagements de l'État vis-à-vis de l'extérieur et de l'intérieur.

3-1 l'origine du Fonds de Régulation des Recettes :

La fragilité structurelle de notre budget (10,5% de fiscalité ordinaire et 25% de dépenses incompressibles), en proportion du PIB et la nécessité pour l'État de s'assurer de la disponibilité des ressources financières nécessaires pour conduire jusqu'à leur terme, les projets d'équipement et les dépenses récurrentes imposent une gestion très prudente de la politique budgétaire¹.

C'est pour répondre à cette préoccupation et réguler les recettes pétrolières en recevant toutes celles non budgétisées que la Loi des Finances complémentaire pour 2000 a créé, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays pétroliers, un Fonds de Régulation des Recettes.

Ce Fonds, constitué par l'excédent de recettes de la fiscalité pétrolière, en d'autres termes les plus-values résultant d'un niveau de fiscalité pétrolière supérieur aux prévisions de loi de finances ; ainsi que les avances de la banque d'Algérie destinées à la gestion active de la dette extérieure ; et toutes autres recettes liées au fonctionnement du fonds.

Le principe de précaution impose donc au gouvernement, pour faire face à un éventuel retournement de la conjoncture pétrolière, de conserver les ressources restantes, au sein du Fonds de Régulation².

Si le prix du pétrole du marché devait être inférieur au prix de référence du pétrole, notre pays devra de nouveau s'endetter pour financer le déficit global du Trésor. Cette situation attendue nous oblige dès à présent à mettre en place une stratégie financière externe adéquate à un moment où les ressources de financement externe deviennent plus chères et moins accessibles. Cette stratégie financière relève de la politique économique d'ensemble du gouvernement.

¹ Rapport de présentation de loi de finances pour 2001, DGPP, p16.

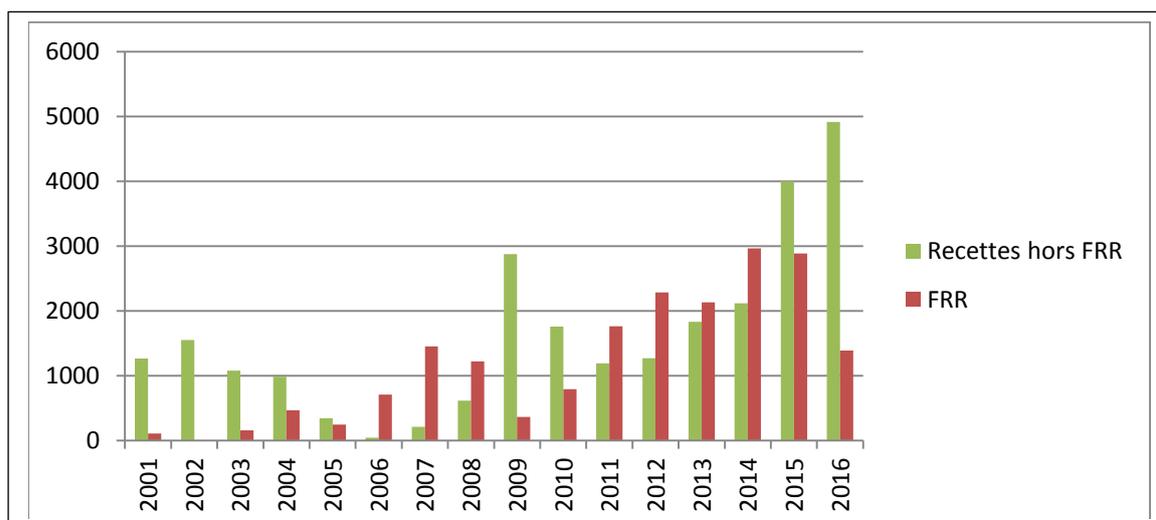
² Ibid., p16.

3-2 les recettes de l'État entre les recettes hors FRR et le FRR :

En outre, les recettes totales de l'État représentent les recettes déjà indiquées dans la structure du budget et celle du FRR. À ce titre, le graphique suivant illustre cette information :

Graphique (3.10) : Evolution du FRR et les recettes de l'État hors FRR « 2001-2016 »

Unité : Milliards de DA



Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données de SROT et de la situation du FRR 2000/2016.

En 2002, le Fonds de régulation des recettes (FRR) n'a pas été alimenté, car le montant prévisionnel des recettes fiscales pétrolières budgétisées n'a pas été atteint durant cette période.

Par l'analyse de ce graphique, surtout durant les années 2005/2008 et 2011/2014, les recettes de l'État sont représentées plus qu'en moitié par les recettes du Fonds de Régulation des Recettes. Cette structure est expliquée par la hausse des prix du pétrole notamment, en 2006, ils ont atteint les 65.0 \$/baril contre 54.3 \$/baril en 2005. En 2007, le prix du baril était de 74.4\$, en 2008 il était de 99.1 \$/baril, pour atteindre 112.9 \$/baril en 2011 et 110.7\$/baril en 2012, de plus en plus en hausse. Par contre, le prix de la référence des lois de finances était de 19\$/baril puis 37\$/baril et depuis 2017 atteindre 50\$/baril. Cette décision est prise par les pouvoirs publics afin de préserver le FRR.

Le tableau ci-dessous représente le prix moyen du baril du pétrole et le prix de référence durant 2001-2019.

Tableau (3.5) : Évolution des prix du pétrole « 2001-2019 »

Unité : US \$/baril

Années	le prix moyen du baril du pétrole	le prix de référence du baril du pétrole
2001	24,9	19
2002	25,3	22
2003	29	19
2004	38,6	19
2005	54,3	19
2006	65	19
2007	74,4	19
2008	99,1	37
2009	61,6	37
2010	80	37
2011	112,9	37
2012	110,7	37
2013	109,1	37
2014	99,1	37
2015	52,8	37
2016	44,7	37
2017	50	50
2018	55	50
2019	60	50

Source : ONS, Banque d'Algérie, et le rapport de présentation des lois de finances 2001/2018.

3-3 la capacité de financement du solde global du trésor par le FRR durant 2008/2016:

Le rapport entre le Fonds de Régulation des Recettes et le solde global du trésor (hors FRR), représente la capacité de financement par le FRR du solde global de trésor, le tableau ci-dessous évoque les pourcentages de ce ratio pendant les années 2008-2016.

Tableau (3.6) : Capacité de financement du solde global du trésor par le FRR.

Unité : Milliards de DA

Années	solde global du trésor (hors FRR)	FRR	FRR / solde global du trésor hors FRR
2008	1381,158	1223,617	89%
2009	1113,701	364,282	33%
2010	1496,476	791,938	53%
2011	2468,847	1761,455	71%
2012	3246,197	2283,26	70%
2013	2205,945	2132,471	97%
2014	3185,994	2965,672	93%
2015	3172,34	2886,506	91%
2016	2343,735	1387,938	59%
2017	1083,4	915,4	84%
2018	1963,5	0	0%
2019	609,4	272,5	45%

Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données de SROT 2000/2016 et le rapport de présentation de la loi de finances pour 2018, p 27 et p 44.

Il faut noter que le solde négatif du trésor pendant 2008-2017 était couvert presque en totalité par le fonds de régulation des recettes, sauf l'année 2009 (période de crise), on remarque que la partie de FRR ne représente que 33% de la totalité de financement.

À la fin décembre 2015, dont la grande partie de besoin de financement a été financée par les prélèvements sur les disponibilités du fonds de régulation des recettes, à hauteur de 2886.5 Milliards de DA (91.0% du total du déficit). Alors qu'en 2016 le besoin de financement a été réglé à hauteur de 1387.9 Mrds de DA (59% du total du déficit).

À la fin de 2017, le fonds de régulation des recettes devrait afficher un solde nul, 2018 (plus-value nulle) et 2019 (la totalité de la plus-value sera prélevée pour financer le déficit du trésor).

À la fin 2020, le FRR pourrait enregistrer un solde positif de près de 276.4 milliards de DA, représentant la plus-value générée par l'écart entre la fiscalité pétrolière budgétisée et celle recouvrée. Et le tableau ci-dessous peut éclaircir ces informations.

Tableau (3.7) : Évolution des disponibilités du FRR

Unité : Milliards de DA.

En milliards de DA	2016	2017	2018	2019	2020
Disponibilités avant prélèvements	2172,4	915,4	0	272,5	276,4
financement du déficit du trésor par prélèvement du FRR	1387,9	915,4	0	272,5	0
solde FRR après prélèvements	784,5	0	0	0	276,4

Source : Rapport de présentation de loi de finances 2018 et prévisions 2019 et 2020, p 27.

3-4 Impact de l'évolution des prix du pétrole sur l'évolution des recettes du FRR :

Les disponibilités du fonds de régulation des recettes représentant l'écart entre la fiscalité pétrolière budgétisée et celle recouvrée, à cet effet, l'évolution des recettes versées dans le FRR sont fortement liées à l'évolution du prix du pétrole sur le marché. Le tableau ci-dessous illustre ce lien.

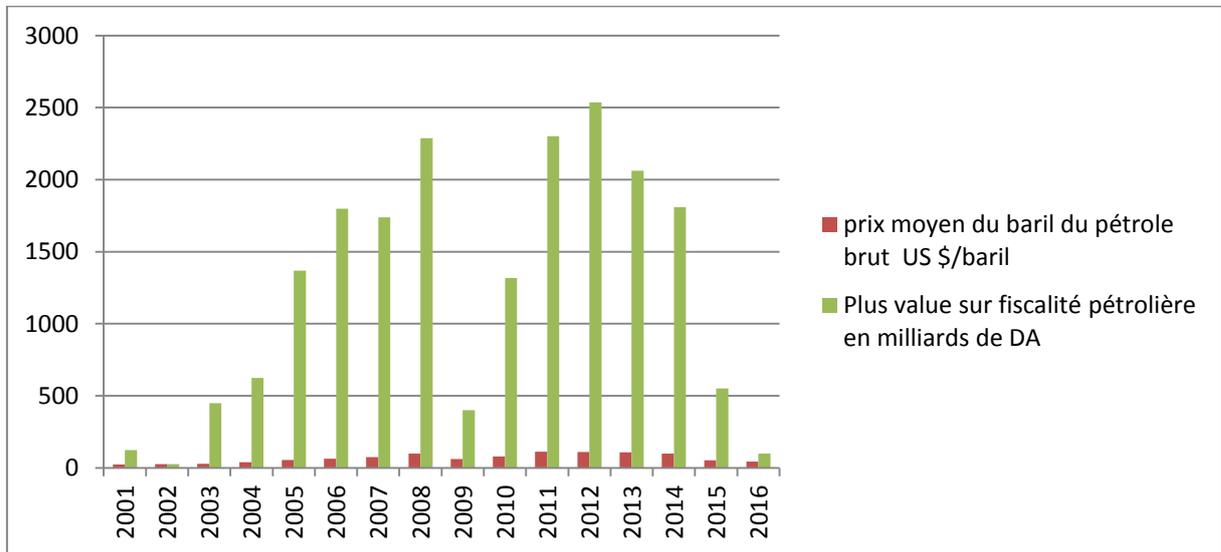
Tableau (3.8) : Evolution des prix du pétrole et les versements annuels faits dans le FRR « 2001-2016 »

Années	prix moyen du baril du pétrole brut US \$/baril	Plus-value sur fiscalité pétrolière en milliards de DA
2001	24,9	123,864
2002	25,3	26,504
2003	29	448,914
2004	38,6	623,499
2005	54,3	1368,836
2006	65	1798,001
2007	74,4	1738,848
2008	99,1	2288,159
2009	61,6	400,675
2010	80	1318,31
2011	112,9	2300,32
2012	110,7	2535,309
2013	109,1	2062,231
2014	99,1	1810,32
2015	52,8	552,162
2016	44,7	98,55

Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données de la situation de FRR, ONS, et la banque d'Algérie.

Lorsque le prix du baril du pétrole augmente ou bien diminue, les montants annuels consacrés au compte du FRR varient dans la même disposition. Le graphique ci-dessous illustre cette situation.

Graphique (3.11): Évolution des prix du pétrole et le FRR « 2001-2016 »



Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données du tableau ci-dessus.

La remarque la plus importante c'est que les recettes annuelles versées dans le fond de régulation des recettes sont évoluées en parallèle avec l'évolution des prix du pétrole sur le marché. Toute hausse des prix du baril du pétrole se traduit par une augmentation des recettes versées dans le FRR, et toute chute de prix se conjugue par une forte baisse des versements faits sur le compte du FRR.

3-5 Contributions du Fonds de Régulation des Recettes sur les variables de la politique budgétaire :

Pour tester l'effet du FRR sur l'évolution de la politique budgétaire, il faut savoir et analyser deux variables de la politique budgétaire notamment : la dette publique et le déficit public.

3-5-1 Contributions du FRR au remboursement de la dette publique 2000/2016 :

Avant de commencer ce point, il faut connaître d'abord la définition de la dette publique ainsi que ses différents types et les causes principales qui incitent le pouvoir public algérien à aller vers l'endettement.

Dans le domaine des finances publiques, la dette publique représente l'ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunts par l'État.

Elle peut être classée selon la périodicité (à court, moyen et à long terme) ou bien selon la personne qui la détient (la dette intérieure et extérieure).

L'accumulation des déficits budgétaires engendre automatiquement un lourd poids de la dette publique. La gestion de la dette est un acte qui doit prendre en considération tout impact de cette tendance, soit sur les finances publiques, sur l'économie ou bien sur la situation du commerce extérieur d'un pays.

Le fonds de régulation des recettes est introduit suite à la hausse des prix du pétrole cependant, l'objectif recherché par son introduction ont été le financement de tout déséquilibre au niveau du budget de l'État ainsi la réduction de la dette. Ce fond représente un compte d'affectation spéciale qui est géré sous la responsabilité du trésor public.

À ce titre, une partie très importante de ce fonds est consacrée au remboursement de la dette publique, qu'on détaillera en chiffre et en interprétation comme suit.

Tableau (3.9) : Disponibilités du FRR après le remboursement du principal de la dette « 2000-2016 »

Unité : en milliards de DA

années	totales recettes	remboursement principale dette publique	remboursement avances banque d'Algérie	financement déficit du trésor	solde disponible
2000	453,237	221,1	0	0	232,137
2001	356,001	184,467	0	0	171,534
2002	198,038	170,06	0	0	27,978
2003	476,892	156	0	0	320,892
2004	944,391	222,703	0	0	721,688
2005	2090,52	247,838	0	0	1842,69
2006	3640,69	618,111	0	91,53	2931,05
2007	4669,89	314,455	607,956	531,952	3215,35
2008	5503,69	465,438	0	758,18	4280,07
2009	4680,75	0	0	364,282	4316,47
2010	5634,78	0	0	791,937	4842,84
2011	7143,16	0	0	1761,455	5381,7
2012	7917,01	0	0	2283,26	5633,75
2013	7695,98	0	0	2132,472	5563,51
2014	7373,83	0	0	2965,672	4408,16
2015	4960,35	0	0	2886,505	2073,85
2016	2172,4	0	0	1387,938	784,458

Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données de la situation du FRR 2000/2016 au niveau de la DGT.

Ces données reflètent la part consacrée au financement de la dette publique algérienne. À ce titre, on remarque sur la période 2000/2004, la valeur du FRR est très minime, cela est expliqué par le prix du baril qui n'a pas dépassé les 30\$ sur toute la période.

Durant la période 2005/2015, les disponibilités du FRR dépassent les 3000 Milliards de DA, ce qui encourage les pouvoirs publics à maintenir leurs projets d'investissement.

Malgré que le solde du FRR durant 2008-2015 dépasse 4000 Milliards de DA, on trouve que sa contribution au financement de la dette publique est nulle. A cause la chute des prix du pétrole du marché et l'augmentation des prix de référence du baril.

Pendant les années 2009-2016, la contribution du FRR au financement de la dette publique est nulle, parce qu'il y'a plus de montant des dettes payées sur le FRR.

Durant 2000-2008, les retraits effectués sur le FRR pour le remboursement du principal de la dette atteignent 2600.176 milliards de DA.

Le trésor public a procédé au remboursement des avances de la banque d'Algérie sans ponction sur le FRR, sauf pour l'année 2007, où la contribution du FRR dans le remboursement de ces avances à hauteur de 607.956 milliards de DA.

La dette publique n'a pas d'effet négatif sur les finances publiques suite aux disponibilités du FRR. Car ce dernier assure le financement de la dette.

Cependant, pour financer la dette publique, l'État aller vers d'autre mode de financement notamment ; l'émission des bons du trésor, le financement non conventionnel interne (autoriser la banque centrale à prêter directement au trésor public, afin de permettre à ce dernier de financer le déficit du budget de l'État, de financer la dette publique interne et d'allouer des ressources au fonds national d'investissement)¹.

3-5-2 Contribution du FRR au remboursement du déficit budgétaire 2000/2016 :

Avant 2006, les déficits du trésor public étaient financés principalement par trois modes de financement : le financement bancaire, non bancaire et le financement extérieur. En 2006 dans le projet de la loi de finances complémentaire, vient s'ajouter une quatrième mode de financement c'est le fonds de régulation des recettes. Afin de combler les déficits budgétaires.

Le tableau ci-dessous illustre ce contexte

¹<https://www.lesoirdalgerie.com/articles/201710/28/print-41-219049.php>. Consulté le 25/05/2018 à 16 :58.

Tableau (3.10): Contribution du FRR au financement des déficits budgétaires « 2000-2016 »

Unité : Milliards de DA

années	déficit budgétaire	contribution du FRR dans le déficit	contribution du FRR/déficit budgétaire
2000	53,198	0	0
2001	68,709	0	0
2002	26,038	0	0
2003	164,624	0	0
2004	285,372	0	0
2005	338,045	0	0
2006	611,089	91,53	14,98%
2007	1159,519	531,952	45,88%
2008	1288,603	758,18	58,84%
2009	970,972	364,282	37,52%
2010	1392,296	791,937	56,88%
2011	2363,759	1761,455	74,52%
2012	3254,143	2283,26	70,16%
2013	2128,816	2132,472	100,17%
2014	3068,021	2965,672	96,66%
2015	3103,789	2886,505	93,00%
2016	2285,913	1387,938	60,72%

Source : Elaboré par l'étudiante sur la base des données SROT 2000/2016 de la DGT.

La première contribution du FRR dans la couverture des déficits budgétaires en 2006, le fond est intervenu avec un montant de 91.530 milliards de DA, ce montant est en augmentation jusqu'à 2008 (la période de la crise économique), pour atteindre 364.282 milliards de DA, après 2009 la contribution du FRR connaît une forte augmentation pour le financement du déficit, cependant, et après 2014 la partie de ce fond va baisser à cause de la chute des prix du pétrole.

On peut conclure que ce n'est qu'à travers les interventions devenues régulières et de plus en plus importantes du FRR dans la couverture des déficits budgétaires que se maintient l'équilibre et la viabilité économiques des finances publiques algériennes.

Les disponibilités du FRR représentent une assise financière considérable qui permettra d'assurer une exécution sereine des programmes quinquennaux d'investissement public dans des conditions soutenables.

3-6 Recommandations et suggestions :

Comme chacun le sait, durant les dernières années, les prix des hydrocarbures ont connu une chute de plus de la moitié sur le marché. Cette crise a des effets douloureux sur notre pays. Les avoirs du Fonds de Régulation des Recettes qui ont à plus de 5000 milliards de DA en 2012 en été épuisés en 2017 par le fait du déficit budgétaire successif.

Par ailleurs, le marché financier n'est pas de taille à permettre au trésor de s'y endetter lorsque les banques de la place se retrouvent elles-mêmes confrontées à une raréfaction des liquidités, ce qui ralentit le financement des projets d'investissement.

À cet effet, on propose quelques suggestions et mesures pour une meilleure gestion de la politique économique algérienne.

- Renforcer l'investissement dans tous les secteurs productifs de biens et de services, de sorte à augmenter et diversifier sensiblement, à moyen terme, les exportations de notre pays.
- Assurer une bonne gestion des bons de trésors, et renforcer l'action du trésor ainsi le contrôle futur sur la gestion active de la dette ;
- remédier à la cause de l'endettement par la budgétisation des déficits des entreprises, car la gestion de ces derniers doit être assurée par le budget et non par le trésor, pour permettre de soulever les causes réelles de l'endettement qui se justifie par le déficit budgétaire.

La dette publique est une dette qui sert à financer les déficits budgétaires. Pour notre pays, la situation est exceptionnelle, car la variable dette publique ne résulte pas des déficits budgétaires, mais de la générosité de l'État providence, c'est-à-dire l'État algérien s'endette pour financer les entreprises en défaillance et non pas pour financer le solde budgétaire déficitaire. Enfin, la situation d'endettement du pays actuellement est maîtrisée suite aux disponibilités financières épargnées dans le Fonds de Régulation des Recettes.

Conclusion du 3^{ème} chapitre :

Sur la base de cette analyse temporelle, on peut dire que le déficit budgétaire, et la situation d'endettement algérienne sont améliorés, suite aux disponibilités du FRR. Mais ce dernier a un caractère non durable, ce qui incite les pouvoirs publics à rechercher des sources financières qui se base sur les marchés et les banques, car elles représentent une ressource renouvelable.

À cet effet, depuis la fin 2017, les autorités ont modifié leur stratégie macroéconomique à court terme. Pour stimuler la croissance et la création d'emplois, elles ont adopté un budget expansionniste pour 2018, dont le déficit sera financé principalement par la banque centrale et ont renforcé les barrières à l'importation. Elles entendent reprendre la consolidation budgétaire à compter de 2019, en vue de rétablir l'équilibre budgétaire en 2022.